

Etat des lieux en Dordogne :

### **Manque de transparence . arbitraire, choix et décisions d'opportunité...**

Jean-louis Bouchillou, ancien Conseiller général du canton de Thiviers, a clairement et loyalement recadré le scénario départemental : il nous a dit que le Conseil Général n'avait rien « décidé », qu'il avait été « consulté », pour choisir entre trois hypothèses.

« En effet, le maître d'ouvrage du traitement des ordures ménagères est le Syndicat mixte départemental, SMD 3 (siège à Périgueux, qui est co-présidé)

Comment ont été désignés les co-présidents ?

Ils le furent par les 21 présidents des syndicats locaux. Le nôtre est le SMECTOM (siège à Dussac) ....

Le président (de Dussac) est élu par les délégués qui constituent le SMECTOM de Dussac (à raison de 2 par commune) Il devient membre du Conseil d'Administration du SMD 3.

Ainsi, c'est au sein de ce conseil que le procédé de l'incinérateur a été envisagé, et avant janvier 2000.

Vous devinez la suite, des mairies ont été approchées par le SMD 3. L'un des critères du choix des communes pouvant accueillir un incinérateur était la proximité du rail.

Qui a répondu favorablement, qui a proposé la candidature d'un site thibérien ?

Ce n'est pas moi ».

### **Le SMD 3. s'est fait signer des chèques en blanc ; il s'en sert...**

- Dans un document de décembre 2002 le SMD 3 nous écrit : « lors de l'élaboration du plan départemental arrêté en 1995, le transport par le rail a été retenu comme une **option** ; Des études préalables ont mentionné plusieurs sites potentiels. Le SMD 3 a repris ces études en 1997.
- Dans le plan départemental de juillet 2000, à la page 7, « rappel des modifications » il est écrit : « le transport rail/route auquel il sera donné une **priorité** conformément aux orientations de la circulaire du 28.04.98 »

Si nous comprenons bien, « l'option » est devenue « priorité » ; les mots seuls ont changé, et la circulaire apporte une justification a posteriori.

Les étapes de la consultation ? On nous répond « un consensus » !

Quelle est la légitimité du SMD 3 pour prendre des décisions d'importance concernant le département ? Jusqu'où ses compétences peuvent-elles aller ?

Le SMD 3 nous écrit : « En 1997, un appel à candidature a été adressé à tous les maires de Dordogne à la suite duquel **le bureau syndical décidait de retenir huit implantations possibles...**

Dans un autre document : « les délégués du SMD 3 lors du comité syndical du 23 octobre 2002 ...**ont retenu d'emblée le site** des landes de Planeau sur la commune de Thiviers... »

Nous estimons qu'une décision aussi importante que celle de bouleverser l'économie du Périgord Vert ne peut pas être laissée à la seule appréciation de deux élus et des délégués du SMD 3. Elle est d'importance départementale et requiert l'adhésion de tous les élus du département **dûment informés**, et l'aval des pouvoirs publics. C'est au plan départemental, soumis aux règles de contrôle réglementaire par le citoyen , à préciser les points d'intérêt général.

Les statuts du SMD 3 sont à vérifier ou à définir ou à redéfinir, leur marge de décision ne peut s'étendre à tous les « blancs » habilement ménagés dans un plan départemental fait sur mesure !

**Les pouvoirs publics « jouent la montre ».** « Thiviers la Vie » (TLV) s'est étonné du retard pris par le groupe de travail qui devait aborder le débat sur l'incinérateur ou « valorisation énergétique ». Le Préfet Le Roy nous avait rassuré décembre 2001 en manifestant le souci de voir les travaux de la commission rapidement engagés et aboutir à des solutions les plus consensuelles possibles. La réunion sur la valorisation a eu lieu en juin 2002.

**Une odeur de manœuvre :** TLV a dénoncé cette temporisation de plusieurs mois comme une obstruction ; on repousse tactiquement le débat, espérant atteindre la date butoir et pouvoir dire alors qu'il est trop tard pour repenser quoi que ce soit.

Nous étions sortis confiants de la première réunion sur la révision du plan ; on s'orientait vers « la concertation républicaine », soucieuse de consultation loyale avec libre accès aux dossiers et aux documents ; cette démarche rompait avec le style et les pratiques antérieures.

La montagne a accouché d'une souris ; la politicostructure et la technocratie se sont empressées de reprendre le contrôle du dossier pour le pousser dans le sens qu'elles l'entendaient. (voir notre lettre au Préfet du 26.09.02 Premièrepartie /historique/le plan départemental).

**L'ancien plan départemental se révèle être un « plan type » inadéquat, approximatif et fantaisiste.** Nous sommes perplexes...

TLV est un nouveau venu dans le débat sur la gestion des déchets. La réunion sur les boues, et celles sur les DIB ont été des chocs pour nous : à chaque séance, le temps d'autosatisfaction administratif passé, dès que les débats deviennent sérieux, on se rend compte que l'ancien plan n'a pas apprécié avec précision quantité de données ; les interventions de la chambre de commerce, de la chambre d'agriculture, de la chambre des métiers nous ont laissé sur l'impression que dans les domaines qui les concernent, tout restait à faire. Les chiffres vont du simple au double sans que quiconque ne puisse apporter la moindre précision. Qu'est-ce qui a été compté deux fois ? Qu'est-ce qui n'a pas été compté ? Quels sont les modes de calcul appliqués ? quelle est leur validité ? **La seule certitude, c'est que le travail sérieux de quantification reste à faire.**

**Qui freine les élans ?** Les participants aux réunions auxquelles nous avons été conviés nous ont paru être des gens de bonne volonté, prêts à s'investir, à mettre en place des structures adaptées. On a l'impression que cette ferveur citoyenne ne plaît pas à tout le monde...

**En finir avec les hypocrisies...**

« Il faut bien mettre l'incinérateur quelque part »... disent ceux qui optent pour l'incinération.

**Que ceux qui veulent l'incinérateur, se fassent connaître...**

Quand on a appris que Thiviers avait été « envisagé », dans l'opacité la plus complète, comme site pour l'implantation de l'incinérateur, les réactions ont été vives. On ne voit pas pourquoi Thiviers accepterait une installation que personne en Dordogne ne

semblent souhaiter près de chez lui. Nous avons trouvé qu'il était malvenu à certains de nous faire la leçon sur l'intérêt général et l'intérêt particulier!

Les conseillers généraux qui avaient voté le principe de l'incinérateur nous ont dit qu'ils avaient eu à prendre une décision sur un dossier vide, sans avoir reçu des informations claires et contradictoires sur la gestion finale des déchets. L'alerte publique sur les ratés des incinérateurs n'était pas déclanchée.

Il n'en reste pas moins qu'il est **politiquement inadmissible** que ceux qui ont su tirer les leçons des dysfonctionnements de certains incinérateurs aient ensuite fait leur campagne en assurant leurs électeurs qu'ils s'opposeraient à l'implantation de l'usine chez eux. **L'incinérateur, c'est bien, mais chez les autres !**

**Soyons logiques : les choix possibles sont clairs mais limités :**

- ou bien, on a la solide capacité financière pour se payer **un incinérateur propre** et il faut le mettre là où on peut utiliser toute la chaleur produite par la combustion. Si on décide de brûler les déchets, l'option « cogénération » va seule dans le sens du développement durable ; elle est moralement la seule acceptable.
- ou bien, on prend **un incinérateur milieu de gamme**, aux performances techniques limitées, et il faut le mettre **au milieu des bois** ; c'est facile en Dordogne ; on gaspillera 70% de l'énergie ; et tant pis pour la planète ! On règle notre urgence et on laisse la facture à nos enfants.
- ou bien, **si personne ne veut de l'incinérateur en Dordogne, il faut en prendre acte** ; inutile d'essayer de le « refiler aux copains » ; abandonnons le projet ; **d'autres solutions existent**, aussi bien adaptées aux zones rurales.